

Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN)

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants du 1^{er} degré disposant d'une expertise pédagogique et technique dans le domaine des usages du numérique. Cette expertise peut avoir été reconnue et validée par le CAFIPEMF option « Enseignement numérique ».

Lieu d'exercice : Circonscription (75 %) / DSDEN ou autre lieu institutionnel selon mission départementale sur les 25 %

Date de prise de fonction : rentrée scolaire

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif

Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

Conditions de rémunération : indemnité de mission particulière taux 1 (104.16€/mois), non cumulable avec l'ISAE.

Organisation du service et temps de travail

Membre de l'équipe de circonscription, l'ERUN est totalement déchargé de classe. Il exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de la circonscription (IEN CCPD) pour 75% de son temps de service. Son action au niveau départemental, pour 25% de son temps de service, est coordonnée par l'IEN en charge du numérique en liaison avec l'inspecteur adjoint chargé du 1^{er} degré. Il travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques. Son action dans le cadre de la circonscription s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'IEN.

Les missions de l'enseignant référent pour les usages du numérique visent la généralisation de pratiques d'enseignement utilisant des ressources et des services numériques pour l'école. Il apporte son appui aux enseignants, aux directeurs et aux équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires, dans le domaine des usages du numérique éducatif et les applications-métier.

Les missions de l'ERUN s'articulent autour de trois axes principaux :

- l'accompagnement des enseignants, des équipes d'écoles et de circonscriptions,
- la contribution à la formation des enseignants,
- l'aide et le conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative.

Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer, à l'école, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique.

L'ERUN peut apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école. Il accompagne et soutient les actions innovantes. Il accompagne et conseille les enseignants et les directeurs sur leur lieu d'exercice, ponctuellement ou dans la durée, à leur demande ou pour répondre à celle de l'inspecteur de la circonscription ou de l'IEN en charge du numérique.

L'ERUN est totalement déchargé de service d'enseignement. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines. L'ERUN peut être appelé à participer à des réunions et des actions se déroulant en dehors des heures scolaires.

Description des missions :

Les missions de l'enseignant référent pour les usages du numérique s'exercent dans trois champs d'action articulés dans lesquels il effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

✓ **Accompagnement des écoles et des circonscriptions**

L'enseignant référent pour les usages du numérique accompagne les équipes pédagogiques des écoles dans la mise en œuvre des usages du numérique dans le cadre des référentiels d'enseignement.

Ses missions consistent notamment à :

- | déployer et suivre les ressources et les services numériques ;
- | accompagner les enseignants à l'intégration des outils numériques aux pratiques pédagogiques.

Il participe à la mise en œuvre de projets nationaux, académiques ou départementaux dans le domaine du numérique. Il accompagne des projets d'expérimentation ou de déploiement d'équipements, de ressources et de services numériques.

Il assiste les directeurs d'école par des apports pratiques et techniques sur des outils et services numériques utilisés pour la gestion pédagogique et administrative.

Il soutient les équipes de circonscription dans l'utilisation des outils numériques de gestion et de pilotage.

✓ **Contribution à la formation des enseignants**

Au regard de son expertise ou de sa certification professionnelle, l'enseignant référent pour les usages du numérique contribue à mettre en œuvre des actions de formation.

Il met les outils numériques et les parcours à distance au service de la généralisation de pratiques pédagogiques avec le numérique.

Il participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles.

✓ **Aide et conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative**

Selon les besoins et l'articulation avec les enjeux nationaux et territoriaux, l'enseignant référent pour les usages du numérique apporte une aide à la décision et une expertise à l'IEN, aux équipes pédagogiques des écoles, aux représentants des collectivités territoriales.

En s'appuyant sur un travail de veille, il apporte aide et conseil notamment sur :

- | le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre des orientations de la politique éducative, en cohérence avec le pilotage de l'IEN ;
- | les modalités d'équipement et de maintenance ;
- | le choix des ressources et services numériques ;
- | les aspects juridiques et déontologiques ;
- | le recensement et la diffusion, en lien avec l'IEN, des pratiques et des démarches pédagogiques efficaces avec le numérique.

Compétences et qualités requises :

Maîtrise des compétences professionnelles du référentiel en vigueur

Capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement

Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative

Qualités de discréetion, de confidentialité, de loyauté

Aptitude à travailler en équipe

Maîtrise technique des technologies numériques appliquées à l'enseignement du 1^{er} degré

Capacité d'élaboration de documents et de ressources sur tous supports numériques

Capacité de veille sur les usages pédagogiques du numérique

Disponibilité

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : l'IEN de la circonscription

Enseignant référent des élèves en situation de handicap (ERSH)

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré titulaires du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS

Date de prise de fonction : rentrée scolaire

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif

Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

Conditions de rémunération : poste ouvrant droit aux indemnités suivantes :

l'indemnité mission particulière taux 2 (208.32€/mois),

l'indemnité de fonctions particulières (70.35€/mois) pour les personnels détenteurs d'un diplôme professionnel spécialisé.

Ces indemnités ne sont pas cumulables avec l'ISAE.

Conditions d'exercice : Son secteur d'intervention est déterminé par le directeur académique du département concerné. Son action est coordonnée par l'IEN ASH.

Il est rattaché administrativement à une école, une circonscription ou un établissement du second degré.

Cadre réglementaire : circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 et arrêté du 17 août 2006 paru au BO du 7 septembre 2006

Description des missions :

L'enseignant référent a pour mission d'assurer la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation établis par la CDAPH. Il est compétent pour les élèves handicapés des premier et second degrés, y compris les élèves de -- l'enseignement supérieur scolarisés en lycée (BTS, CPGE), et quel que soit le type de scolarisation public, privé sous contrat ou médico-social.

Il veille à la cohérence des actions et à la continuité du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève. Ce rôle est particulièrement important lors des changements de lieu ou de mode de scolarisation, afin d'éviter les ruptures dans les prises en charge ou les adaptations pédagogiques.

Il exerce une mission et de conseil auprès des familles,

Il réunit et anime l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) autant que besoin,

Il assure un lien fonctionnel entre la famille, l'ESS et l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la MDPH à laquelle il participe,

Il est un relais pour les inspecteurs, des chefs d'établissement et de tous les membres de l'ESS quant aux données relatives au suivi du PPS de chaque élève dont il a la charge.

Il prend une part active de la mise en place des Pial sous l'autorité des co-pilotes.

Compétences et qualités requises : Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap,

Bonne connaissance des parcours de formation initiale et des voies d'insertion professionnelle et sociale,

Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles,

Capacité au travail d'équipe et à la conduite des réunions

Capacité rédactionnelle,

Adaptabilité à des contextes variés,

Maîtrise des outils bureautiques (en particulier Excel),

Grande disponibilité.

Personne à contacter pour obtenir pour des informations sur le poste : l'IEN ASH, ien-06.ash@ac-nice.fr

Enseignant dans un dispositif d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de 3 ans

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré

Date de prise de fonction : rentrée scolaire

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif.

Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

Organisation du temps de travail : temps de service d'un enseignant du premier degré

Cadre réglementaire : circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012

Description des missions :

- ✓ Construire les conditions d'une première entrée à l'école maternelle, début d'un parcours très souvent dépendant de la réussite de cette première approche du milieu scolaire, au travers d'une projet spécifique, local, associé au projet d'école, et établi en référence aux principes de référence pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans.
- ✓ Permettre une mise en œuvre adaptée aux besoins et aux moyens réunis pour mener à bien le projet.
- ✓ Travailler en équipe dans le cadre d'un projet pédagogique et éducatif inscrit dans le projet d'école, piloté à l'échelon de la circonscription et du département.
- ✓ Travailler les modalités d'accueil, les relations avec les parents et les partenaires.
- ✓ Etre conscient de l'importance des relations parents/équipe éducative et engager des actions en faveur du développement de ces relations.
- ✓ Du point de vue des apprentissages, considérer comme prioritaire la maîtrise du langage dans toutes ses dimensions, et développer toutes les conditions pour permettre aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble.
- ✓ Prendre en compte les spécificités du projet pédagogique et éducatif des dispositifs pour concevoir son activité professionnelle.
- ✓ Construire un projet local, adapté au contexte, en fonction des principes de référence pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans.
- ✓ Etre au clair avec le travail à demander à l'ATSEM affectée à ce type de structure

Compétences et qualités requises :

- ✓ bien connaître les caractéristiques de la petite enfance,
- ✓ maîtriser l'enseignement en maternelle notamment de l'enseignement à dispenser aux plus petits (connaissance de la PS souhaitée).
- ✓ avoir déjà enseigné en maternelle.
- ✓ être capable de s'investir dans le développement de collaboration avec les parents et les partenaires du projet et de s'investir dans un travail d'équipe au sein de l'institution.
- ✓ s'engager à suivre une formation dont certaines actions pourront être communes avec les personnels des collectivités territoriales.
- ✓ s'engager à travailler dans les secteurs les plus défavorisés avec les partenaires sociaux et à développer les partenariats.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : IEN chargé de la mission maternelle (04 93 72 63 28)

Directions d'école avec section internationale

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré inscrits sur liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école – Pratique de l'anglais et/ou d'une langue de section, appréciée.

Lieux d'exercice et langue vivante enseignée:

Ecole élémentaire Garbejaire – Valbonne, langue de section : **anglais**

Ecole élémentaire Sartoux – Valbonne, langue de section : **anglais**

Ecole Trois collines – Mougins, langue de section : **anglais**

Ecole élémentaire Auber – Nice, langues de section : **arabe et portugais**

Ecole élémentaire Thérèse Roméo 1 – Nice, langue de section : **italien**

Ecole élémentaire Thérèse Roméo 2- Nice, langue de section : **chinois**

Ecole primaire Ronchese- Nice, langue de section : **russe**

Date de prise de fonction : rentrée scolaire.

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif

Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

Conditions de rémunération : voir récapitulatif des conditions de rémunération de directeur d'école

Organisation du temps de travail : cadre règlementaire d'exercice du professeur des écoles, soit vingt-quatre heures hebdomadaires dans le temps scolaire et cent-huit-heures hors temps scolaire.

Cadre réglementaire : Section internationale dans le secteur public du premier degré

Description des missions :

Direction d'école accueillant des sections internationales. Outre les missions habituelles d'un directeur d'école, se montrer vigilant sur les points suivants :

- ✓ **L'organisation des apprentissages** de façon à répondre aux besoins de tous les élèves, qu'ils soient ou non-inscrits en section internationale
- ✓ **Le recrutement des élèves candidats pour entrer en section internationale** : information aux familles, conception des tests par et avec les CPD LV, les enseignants de l'école ou du réseau (avec l'appui des corps d'inspection), organisation des épreuves.
- ✓ **La participation au conseil de section** pour contribuer à la régulation et à l'évaluation du fonctionnement et des résultats de la section internationale.
- ✓ **Le partenariat avec la Mairie et avec les associations engagées dans le fonctionnement de la section internationale** de façon à en garantir l'efficacité et à faire bénéficier les autres élèves de l'école de ce partenariat (aspects culturels et linguistiques).
- ✓ **La continuité des apprentissages de l'école au collège**, de façon à garantir les accompagnements nécessaires aux élèves les plus fragiles dans leurs parcours scolaires.

Compétences et qualités requises :

Pilotage du conseil des maîtres pour l'organisation des emplois du temps et des services.

✓ Pédagogie

Intérêt et capacité à mobiliser pour l'élaboration de projets pédagogiques à vocation internationale (en lien avec le projet d'école, de circonscription ou de territoire.)

Elaboration et montage de projets d'ouverture internationale (expositions, échanges -*via réseaux numériques et voyages-*, appariements...)

Participation aux commissions de liaison et aux stages communs 1er/2nd degrés sous l'autorité des l'IEN et des Principaux du collège.

✓ Pilotage de la structure et de l'équipe, gestion RH

Analyse et évaluation.

Cohésion territoriale et harmonisation des procédures

Ecoute et prise d'initiative

Identification des attentes des enseignants et mise en relation avec les besoins des élèves.

✓ Outils

Travail d'équipe et maîtrise des outils informatique de gestion et de communication (logiciels et applications)

✓ Liens avec l'environnement

Relations avec les usagers.

Relations avec les partenaires associatifs.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :

CPDL-06@ac-nice.fr et CPDL2-06@ac-nice.fr

Direction de l'école française de Vintimille

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré inscrits sur liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école et titulaires de l'habilitation en italien.

Lieu d'exercice : école française de Vintimille

Date de prise de fonction : rentrée scolaire

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif

Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

Conditions de rémunération : voir récapitulatif des conditions de rémunération de directeur d'école

Organisation du temps de travail : cadre réglementaire d'exercice du professeur des écoles, soit vingt-quatre heures hebdomadaires dans le temps scolaire et cent-huit-heures hors temps scolaire.

Cadre réglementaire : Section internationale dans le secteur public du premier degré

Description des missions :

✓ **Entretenir des relations suivies, régulières et précises avec des personnes maîtrisant peu le français, voire ne maîtrisant pas du tout le français :**

Parents d'élèves italiens,
Bibliothécaire,
Responsables de la mairie de Vintimille,
Inspecteur d'académie de la province d'Imperia,

✓ **Favoriser les liens avec les partenaires de proximité de l'école pour favoriser la dynamique pédagogique et les collaborations utiles au projet d'école :**

Autorités consulaires,
Responsables de l'Alliance française,
Personnes relais du CANOPE,
Mairies de Menton et de Vintimille,
Elu des Français de l'étranger.

✓ **Suivre et réguler le projet d'école bilingue et biculturel**

✓ **Informier régulièrement l'IEN de la circonscription de Menton des conditions d'enseignement**

Compétences et qualités requises :

être capable de piloter une équipe pédagogique,
être capable de coordonner le projet pédagogique bilingue et biculturel,
être capable d'apporter des conseils auprès des partenaires,
être capable de travailler sur des outils innovants.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :

CPDL-06@ac-nice.fr et CPDL2-06@ac-nice.fr

Dispositif EMILE (Enseignement d'une matière intégrée en langue étrangère)

Type d'emploi : poste ouvert, selon le lieu d'exercice, aux personnels enseignants 1^{er} degré habilité en italien, allemand ou anglais et si possible, titulaire d'une certification en langue (DNL); poste ouvert aux enseignants en possession d'un CAFIPEMF LVE pour le poste de PEMF de l'école française de Vintimille.

Lieu d'exercice et langue vivante enseignée :

- ✓ **Italien** : école française de Vintimille, école Mistral – (Menton); école de Colomas (Nice 6)
- ✓ **Anglais** : école Daudet 2 (Cagnes/mer), écoles Macé 1 et 2, Auber (Nice 6); école Pagnol (Cannes), Rothschild 2 et Ronchère (Nice 6) sous réserve de libération d'un poste durant le mouvement 2022
- ✓ **Allemand** : école Rothschild 1 – (Nice 6)

Date de prise de fonction : rentrée scolaire

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif

Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

Conditions de rémunération : les postes d'adjoints ouvrent droit à l'ISAE (100€/mois). Le poste de PEMF de l'école de Vintimille ouvre droit aux indemnités suivantes :

- l'ISAE (67€/mois)
- l'indemnité de fonction particulière (70.35€/mois)
- l'indemnité de formateur (104.17€/mois)

Organisation du temps de travail : cadre réglementaire d'exercice du professeur des écoles, soit vingt-quatre heures hebdomadaires dans le temps scolaire et cent-huit-heures hors temps scolaire.

Cadre réglementaire : Guide de l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée (EDUSCOL)

Description des missions :

- S'inscrire dans le projet d'école bilingue à parcours renforcé en langue.
- Enseigner la langue vivante du dispositif EMILE.
- Enseigner tout ou une partie d'un champ disciplinaire dans la langue vivante du dispositif.
- Travailler en équipe d'école et de cycle : élaboration de progressions et d'évaluation des acquis dans la langue cible.

Compétences et qualités requises :

- Etre capable d'enseigner en langue vivante certaines disciplines ou accepter de suivre une formation spécifique facilitant ces enseignements de disciplines non linguistiques.
- Etre capable de communiquer à l'oral et à l'écrit dans la langue vivante enseignée.
- Etre capable de travailler sur des outils innovants.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :

CPDL-06@ac-nice.fr et CPDL2-06@ac-nice.fr

Enseignant intervenant au centre des troubles du langage et des apprentissages

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré détenteurs du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS. La détention d'un CAFIPEMF est également souhaitable.

Lieu d'exercice : Poste implanté à l'Unité d'Enseignement des Hôpitaux Pédiatriques de Nice - 57 avenue de la Californie 06200 Nice

Date de prise de fonction : rentrée scolaire

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif

Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

Conditions de rémunération : poste ouvrant droit aux indemnités suivantes :

l'ISAE (100€/mois)

l'indemnité de fonction particulière (70.35€/mois)

l'indemnité pour les personnels enseignant exerçant dans certaines structures de l'enseignement spécialisé et adapté (147.08€/mois)

Organisation du temps de travail : Son service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines.

Description des missions :

La fonction vise à assurer le suivi des élèves en situation de troubles du langage et des apprentissages. Le contexte d'exercice amènera l'enseignant à travailler au sein de l'équipe pluridisciplinaire du Centres de Référence des troubles du langage et des apprentissages. L'enseignant réalisera les bilans pédagogiques des élèves orientés en consultation et participera aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire. Il coordonnera l'ensemble des dispositifs concourant à l'information, l'accompagnement et la formation des enseignants sur ce thème sous la responsabilité de l'IEN ASH. Il est amené à se déplacer dans les écoles pour la mise en place des aménagements pédagogiques proposés. L'enseignant assure la liaison entre le centre de référence TSLA, les services de soins et l'Education nationale.

Compétences et qualités requises :

connaissance des spécificités du public concerné,

compétence dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,

savoir s'exprimer et rédiger avec aisance et efficacité,

avoir une disponibilité temporelle,

respecter la confidentialité,

savoir intégrer une équipe et travailler en étroite collaboration avec des partenaires intra ou extérieurs à l'Education nationale,

avoir des capacités d'animation,

maîtriser les outils bureautiques, particulièrement : Excel, Word et la messagerie électronique.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : l'IEN de la circonscription ASH, ien-06.ash@ac-nice.fr

Enseignant coordonnateur de dispositif-relais

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré désirant s'impliquer fortement auprès des publics scolaires en grande difficulté, prioritairement détenteurs d'un CAPSAIS ou CAPASH option F, CAPPEI

Date de prise de fonction : rentrée scolaire

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif

Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

Conditions de rémunération : poste ouvrant droit à :

30 points NBI (140.4 € brut/mois),
l'indemnité spéciale versée aux enseignants 1^{er} degré exerçant en classe relais (131.46€ brut/mois),
l'indemnité de fonctions particulières, sous réserve d'être détenteur d'un diplôme professionnel spécialisé (70.35€ brut/mois).
72 HSE/an

Ces indemnités ne sont pas cumulables avec l'ISAE.

Conditions d'exercice : un dispositif relais est rattaché administrativement à un établissement scolaire et placé sous la responsabilité du chef d'établissement. Il accueille des élèves provenant de plusieurs établissements scolaires.

Cadre réglementaire : circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014

Description des missions :

Les dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré (essentiellement de collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs mais aussi extrême passivité face aux apprentissages.

Ces dispositifs proposent un accueil temporaire adapté afin de réinsérer ces jeunes dans un parcours de formation tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Ils doivent essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages et favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences.

A cette fin, le coordonnateur du dispositif doit :

assurer les heures d'enseignement (21h devant élèves - 2 h de coordination et synthèse),
assurer la coordination pédagogique de l'équipe du site et des partenariats,
assurer l'accueil et le suivi administratif de groupes d'élèves sous l'autorité du chef d'établissement,
permettre aux jeunes d'établir un projet personnel d'insertion scolaire ou professionnelle en s'appuyant sur des partenariats (protection judiciaire de la jeunesse, collectivités locales, services sociaux, associations de prévention),
assurer la liaison avec les familles et les établissements d'origine des élèves.

Compétences et qualités requises :

Motivation, disponibilité

Capacités d'écoute et d'adaptation, compréhension de la psychologie des adolescents

Capacités organisationnelles, relationnelles et partenariales fortes

Connaissance de l'environnement partenarial des dispositifs-relais

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : le coordonnateur départemental des dispositifs relais, dispositifrelais06@ac-nice.fr